

PRESS'Environnement

N°230 Mardi – 3 octobre 2017

Par Reagan INTOLE, Kadidjatou DIABY, Stefano FLORINO, Laura IVALDI

www.juristes-environnement.com



A LA UNE – PACTE MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT A L'INITIATIVE DE LA FRANCE : ÉCHO FAVORABLE A L'ONU

Lors d'un sommet en marge de la 72^{ème} Assemblée générale de l'ONU consacré au lancement d'un Pacte mondial pour l'environnement le mardi 19 septembre 2017, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé à soutenir cette initiative proposée par le gouvernement français. Lors de cette réunion organisée et présidée par le Président français, Emmanuel Macron, Monsieur Guterres a déclaré que « *La concrétisation de toutes nos aspirations à la paix, à la prospérité et au développement durable suppose que nous puissions vivre sur une planète saine et féconde* ». Le Pacte mondial pour l'Environnement pourrait devenir le premier accord international juridiquement contraignant, rassemblant et harmonisant l'ensemble des droits environnementaux dans un seul et même document. L'objectif est d'avoir à disposition des gouvernements un outil essentiel qui les aiderait à mettre en œuvre les différents principes et règles environnementales dans leurs juridictions.



ENERGIE RENOUVELABLE – L'ENTREE DE TOTAL DANS LE MARCHÉ DE L'ENERGIE EOLIENNE

Mardi 19 Septembre, le géant du pétrole français a annoncé une prise de participation de 23% dans le capital d'Eren Renewable Energy (EREN RE) pour un investissement de 237,5 millions d'euro. Il s'agit de la plus grande opération de croissance externe de Total depuis 2011, quand le géant avait pris le contrôle de SunPower, société américaine spécialisé dans l'énergie solaire. EREN RE est une PME française estimée à la valeur d'un milliard d'euro, spécialisé dans le solaire, l'éolien et l'hydraulique. Ainsi, cette opération permettra à Total « *de faire son entrée sur le marché de l'éolien* », déclare Patrick Pouyanné, le PDG du géant français. Le jeu est simple : l'opération s'inscrit dans la stratégie de diversification de Total. En ce sens, la suite de l'accord prévoit que Total pourra prendre 100 % du capital de la société à l'issue d'une période de cinq ans, dans des conditions qui dépendront des performances de la PME. En conséquence, Eren RE restera une entité indépendante dans l'immédiat avec son propre management : « *pour les renouvelables, on fait confiance à des gens qui s'y connaissent* », sourit Patrick Pouyanné.



ALIMENTATION – POSSIBLE ATTEINTE DE L'ODD N°2 RELATIF A UNE « FAIM ZERO » PAR LA LUTTE CONTRE LES PERTES ET GASPILLAGES ALIMENTAIRES ?



et le gaspillage alimentaires. La FAO a développé des outils permettant d'identifier les pertes et a réfléchi à des solutions potentielles pour y faire face. L'agence onusienne basée à Rome a ainsi cité un exemple d'Asie du Sud-Est où les producteurs de fruits et de légumes ont découvert que près de 20% des tomates s'abîmaient lors du transport à cause de la manière dont elles étaient conditionnées en vrac. Des initiatives visant à améliorer les pratiques d'emballage, avec notamment la participation des producteurs et d'autres intervenants, ont eu pour effet de réduire ces pertes à hauteur de 90%.

C'est ce en quoi pense la FAO qui ne cesse d'appeler le monde à adopter une politique de tolérance zéro à l'égard des pertes et du gaspillage alimentaires. Cet appel a été réitéré lors d'un événement de haut niveau sur la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 2 : aboutir à une « Faim Zéro », et ce, en luttant notamment contre les pertes



POLLUTION – PARIS 2024 : L'OBJECTIF DU BILAN CARBONE NEUTRE



Les Jeux Olympiques 2024 ont été attribués le jeudi 13 septembre 2017 à la ville de Paris. L'impact carbone de ce type d'évènement étant titanesque, Paris s'est engagée à réduire l'empreinte écologique des J.O. par moitié. Pour ce faire, la capitale française prévoit 100 % de matériaux biosourcés pour les constructions, 100 % d'énergie verte pour alimenter l'évènement, 100 % d'alimentation durable et certifiée pour les repas des athlètes, 100 % des déplacements effectués en transports propres. Le directeur général du WWF et partenaire du comité de candidature parisien, Pascal Canfin, appelle à ce que l'organisation des JO 2024 respecte les exigences de l'accord de Paris et donne des recommandations pour que les émissions de CO2 soient réduites de 55% par rapport aux J.O. de Londres. Toutefois, il informe qu'il y aura des émissions incompressibles, comme par exemple les transports pour venir jusqu'aux Jeux. Paris a prévu d'allouer un budget à la compensation du solde des émissions. Sur une base de 20 euros par tonnes d'équivalent CO2, ce sont 30 millions d'euros qui devraient être destinés à des actions de compensation, comme la reforestation ou les énergies propres. Le but étant d'atteindre un bilan carbone neutre.

CJUE, arrêt du 13 septembre 2017, Fidenato e.a., C-111/16

En l'espèce, les autorités italiennes ont sanctionné des producteurs italiens du maïs MON 810 sur le fondement d'un décret l'interdisant.

Dans le cadre de la procédure engagée à l'encontre de ces personnes, le tribunal d'Udine (Italie) demande par renvoi préjudiciel à la Cour de justice, si des mesures d'urgence peuvent, en matière alimentaire, être adoptées sur le fondement du principe de précaution.

Par son arrêt, la Cour répond que les Etats membres ne peuvent pas adopter des mesures d'urgence concernant la matière alimentaire sans qu'il soit évident qu'il existe un risque grave pour la santé ou l'environnement. En ce sens, la Cour rappelle d'abord que la législation de l'UE relative à l'alimentation vise à assurer un niveau élevé de protection de la santé des personnes, tout en veillant au fonctionnement du marché intérieur.

Ensuite, la Cour constate que même si le principe de précaution autorise les Etats membres à adopter des mesures provisoires de gestion du risque dans l'incertitude scientifique, le produit en question doit présenter un risque grave et évident pour la santé humaine. Lorsque ce risque n'est pas établi, aucune mesure d'urgence ne pourra pas être adoptée.

 **DECHETS – « TRASH ISLES » : DEVENIR CITOYEN D'UN CONTINENT DE PLASTIQUE**



Depuis quelques jours, une campagne médiatique lancée par l'ONG Plastic Ocean Foundation et menée par l'ex Vice-Président américain AL Gore attire beaucoup d'attention. Il s'agit d'une pétition adressée aux Nations Unies en vue de donner à l'agglomérat de déchets, appelé « Trash Isles » (« Iles des Détritus »), le statut de pays. Pour devenir un Etat, il faut un territoire, une population et une souveraineté. Ainsi, Trash Isles a un territoire de 3,4 millions km2 dans l'Océan Pacifique. Sa population s'accroît de jours en jours puisque chaque signataire de la pétition en devient citoyen. Concernant sa souveraineté, l'île a déjà une monnaie appelée « le débris », un passeport, des timbres et un drapeau.

L'intérêt de cette reconnaissance réside dans le fait qu'étant un état, Trash Isles serait protégé par les traités environnementaux signés par les autres Etats membres de l'ONU. L'application de ces traités à Trash Isles consisterait à nettoyer l'île et donc à la faire disparaître. Cette demande aurait dû mal à aboutir mais permet tout de même de rappeler au monde l'importance des déchets qui s'amassent sur la planète et leurs conséquences sur l'environnement.

 **AGRICULTURE – LE TRAFIC DES TERRES DE PALMIERS A HUILE AU PEROU**



L'industrie de l'huile de palme n'est pas seulement destructrice de l'environnement, son expansion engendre également des violences et meurtres. Récemment, six fermiers péruviens ont été tués par un groupe criminel. D'après les populations locales, les meurtriers souhaitent s'accaparer de leurs terres pour y installer des plantations de palmiers à huile. Les victimes étaient toutes membres de l'*Asociación Agrícola Bello Paraíso* pour la protection des forêts et la

préservation de l'agriculture locale menacée par des groupes d'intérêts privés. Les violences et le trafic de terres est un problème persistant au Pérou – et même dans le reste du monde. Avec le développement de carburants produits à partir d'huile de palme, la pression sur les terres pourrait encore croître, avec une augmentation des vols de terres, des violences et de la déforestation. Mais, le problème ne pourra pas être résolu tant que les criminels jouiront d'une impunité quasi-systématique et que les entreprises de l'agro-business fermeront les yeux sur l'origine des produits qu'elles achètent. La culture de palmiers à huile, bien qu'étant une activité lucrative demeure particulièrement destructrice de l'environnement, notamment car elle engendre une déforestation importante et devient de plus en plus une activité accaparée par des gangs.

 **PORTRAIT – L'ENGAGEMENT D'UN POLITICIEN DANS LA LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT**



Né le 31 mars 1948 à Washington DC, Albert AL GORE, ancien vice-président des Etats Unis se lance dès 2006 dans le militantisme. Il alerte le monde dans le documentaire *Une vérité qui dérange* dans lequel il est acteur en montrant les conséquences catastrophiques du réchauffement climatique dans le monde. Cette œuvre lui a valu deux Oscars, ainsi qu'un prix Nobel pour la paix en 2007, pour son action dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il revient sur les devants de la scène avec un nouveau documentaire qui est sorti ce 27 septembre 2017. Ce film *Une suite qui dérange : le temps de l'action* a pour finalité une prise de conscience générale sur les enjeux de l'énergie renouvelable. Il fait également état d'un voyage aux quatre

coins du monde dans lequel AL GORE réaffirme son engagement pour l'environnement et s'y définit comme « un politicien en voie de guérison ».